



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

## APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

## ACTE D'ENGAGEMENT

## AVENANT

N°1

Lot n° : <b>3A</b>	Intitulé : <b>CHARPENTE-ISOLATION</b>
--------------------	---------------------------------------

TITULAIRE du MARCHE

**SAS MARGUERON**

**Avenue du 133<sup>ème</sup> R.I**

**01300 BELLEY**

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 7 juin 2021

DECEMBRE 2023

**Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur**

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY  
 197, Grande Rue  
 74 930 – REIGNIER-ESERY  
 Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com) Personne habilitée  
 à signer le marché : Le Maire

**Article 2 – Identification du titulaire du marché public**

SAS MARGUERON

Avenue du 133<sup>ème</sup> R.I

01300 BELLEY

**Article 3 – Objet du marché initial**

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

**COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL**

Lot n° : 3A	Intitulé : CHARPENTE-ISOLATION
-------------	--------------------------------

**Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants**

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT :	2 627 000,15 €HT
TVA (20%) :	525 400,03 €
Montant TTC :	3 152 400,18 € TTC

Montant du marché :	2 627 000,15 €HT	Initial
---------------------	------------------	---------

**Article 5 – Objet de l'avenant n°1**

Considérant la demande de l'entreprise LIFTEAM, titulaire du lot 3C bardage, de retirer de son marché les prestations d'isolant et pare-pluie compte tenu de son incapacité à tenir les délais d'exécution, faute de main d'œuvre et considérant l'intérêt de ne pas prolonger davantage le délai d'exécution de l'opération de travaux et donc de ne pas relancer une consultation, le présent avenant a pour objet de confier les prestations d'isolant et de pare-pluie à l'entreprise SAS MARGUERON, qui est en capacité de faire de la préfabrication ;

Il est à noter que suite à des défaillances d'entreprise, le chantier a pris un retard considérable et qu'une nouvelle consultation n'est pas dans l'intérêt ni des entreprises, ni du maître d'ouvrage.

Le présent avenant est conclu sur le fondement de l'article R2194-5 du code de la commande publique, à savoir des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Le montant proposé par le titulaire pour assurer les prestations :

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Justifié

112 075 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

**Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°1**

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	112 075	22 415	134 490
Moins-values	0,00	0,00	0,00

Montant de l'avenant n°1	+ 112 075	22 415	+ 134 490
Evolution du montant du marché	+4,27 %		
Variation cumulée du marché	+ 4,27 %		

**Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°1**

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial	2 627 000,15	525 400,03	3 152 400,18
Montant de l'avenant n°1	112 075	22 415	134 490
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>2 739 075,15</b>	<b>547 815,03</b>	<b>3 286 890,18</b>

**Article 8 – Base légale de l'avenant n°1**

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R.2194-2, R. 2194-3 et R.2194-5

**Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux**

Sans objet.

**Article 10 – Annexes à l'avenant n°1**

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 03a-01 du 18/12/2023

**Article 11 – Signature du titulaire du marché**

A ....., le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du .....

Notifié à l'entreprise titulaire le .....

PROJET